



Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux Encadrant - Concepteur

INTER – INTRA



Objectifs : Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique. Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaire. S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.



Public visé

Salarié de l'entreprise intervenant en préparation administrative et technique des travaux et encadrant les chantiers de travaux. Conception et réalisation de plans suite à des relevés topographique ou en géolocalisation.



Pré-requis

Pour suivre cette formation, aucun pré-requis n'est nécessaire.



Nombre de participants

10 personnes maximum.



Durée

6 heures.



Intervenant(s)

Formateur spécialisé.



Attribution finale

Attestation de compétences ou attestation d'échec.

- 🔗 L'historique de la réglementation
- 🔗 Qu'est ce que la DT, la DICT et l'AIPR?
- 🔗 Connaitre et comprendre le guichet unique
- 🔗 Les acteurs : responsable de projet, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvres...
- 🔗 Les connaissances générales des métiers
- 🔗 Les plans, la cartographie, le marquage-piquetage
- 🔗 Le repérage et les affleurants...

- 🔗 Le déroulement d'un chantier, les règles à suivre
- 🔗 Les endommagements des réseaux, conséquences...
- 🔗 La règle des 4 A, qui est responsable de quoi ?
- 🔗 Les documents Cerfa

- 🔗 L'ensemble du guide technique concernant l'AIPR Concepteur est traité dans cette formation. Tous les points abordés lors de la formation sont agrémentés de questions issues de la totalité des QCM de l'examen final concepteur.



Méthodes et Moyens Pédagogiques

Présentation théorique de la réglementation avec une mise en application immédiate sous la forme de courts QCM ou de cas pratique. Une maquette ou des photos permettent d'examiner des cas concrets.



Documents Pédagogiques

Un livret de stage est fourni au stagiaire.



Suivi / Évaluation

QCM finale effectué sur une tablette ou un PC en ligne. La délivrance de l'AIPR est conditionnée à l'obtention d'un minimum de 48 points sur 80 possibles. Evaluation de la formation par les stagiaires concernant les objectifs et la qualité.
Responsable Pédagogique : Fabrice ROUSSEAU.



Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de le préciser à l'inscription. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions en accord avec votre employeur.

BRINKS
FORMATION

Brink's Formation | 41 boulevard Romain Rolland | CS 10024 | 75685 Paris cedex 14 | Tél. : 01.47.40.10.10. SRL au capital de 7 625 euros | 399 309 749 RCS Paris, et déclarée auprès de la Préfecture de région sous le n° 11 94 07451 94 | APE 85.59A | TVA INTRA : FR 17 399 309 749. Autorisation administrative n° AUT-075-2122-06-22-20230334523 du 22/06/2023. Article L612-14 du Code de la sécurité Intérieure : l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

Retrouvez nos centres et calendriers sur notre site internet : www.brinksformation.fr